

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Simard

<https://www.cadre21.org/membres/7f4c7f25f9537db06f65fd70>

Date d'obtention : 2020-11-25 22:13:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto se veut une approche de partenariat entre l'école, le service de police et le DPCP afin d'intervenir adéquatement auprès des jeunes impliqués dans une situation de sextage. Chacun travaillant de pairs, en ayant leur rôles bien définis, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des jeunes.

Cette méthode permet de faire face efficacement à la situation en se basant sur une approche éducative.

Elle permet d'uniformiser les interventions de tous par l'entremise des outils offerts dans la trousse. Elle augmente l'efficacité et la rapidité de la prise en charge (respect de la confidentialité, évite la propagation des images ou vidéos, rassure la victime et jeunes impliqués, diminue les impacts sur les jeunes impliqués).

La trousse Sexto permet aux intervenants de se sentir outillés, supportés et guidés dans leurs interventions auprès des jeunes et de leurs parents. Je retiens qu'il est important de pouvoir définir rapidement les points suivants lorsque nous avons le devoir d'intervenir dans une situation de sextage.

- L'amorce (circonstances entourant la situation)
- La nature des gestes posés
- Les intentions des personnes impliqués
- L'étendue (établir l'envergure de la publication, diffusion)
- Le type d'implication du/des jeunes impliqués

Tout dépendant des réponses fournis par l'élève au questionnaire, celles-ci nous permettront ensuite d'orienter nos interventions selon le protocole de la méthode SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation nous porte à se questionner sur notre savoir-être et notre savoir-faire en tant qu'intervenant de première ligne. Je crois qu'il est important d'offrir un environnement empreint de bienveillance afin de rassurer l'élève et de créer un lien de confiance avec lui. Les outils qui nous sont offerts nous permettent de se sentir, nous même intervenants, plus en confiance. Je serai donc en mesure de suivre les démarches très bien détaillées dans la méthode sexto, tel que le questionnaire, le contact avec les parents, la collaboration avec les policiers, etc. Avoir une approche éducative, sans jugement, recueillir les informations pour prendre en charge rapidement les élèves concernés. Il est de mon devoir de soutenir et de rassurer les élèves et d'assurer la confidentialité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Comme mentionné ci-haut, il est important de créer un environnement propice aux confidences. Les personnes concernées peuvent ressentir différentes émotions (honte, culpabilité, peur, stress, etc). Le but est de pouvoir les soutenir et les rassurer à travers tout le processus. Je ferai donc particulièrement attention à ne pas porter de jugement ou d'accusation afin que l'élève se sente en sécurité avec moi. D'autre part, il est également important de respecter la confidentialité. Il est donc primordiale de ne pas nommer de noms ou de détails qui pourraient influencer la version des faits de l'élève.